

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2015

Membres en exercice :

Date de la convocation: 12/05/2015

34

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 28

Votants: 29

Pour: 29

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL, Edith ALBERT, Pierre BARDY

Représentés: Michaël ANDERS par Marc COINTRE, Jean-Pierre BARTHES par Yves FRAISSE, Francine MARTY par Yves ROBIN, Luc SALLES par Marie-Aline EDO

Présents non votants : Francis BARSSE, Marc COINTRE, Guy ROUCAYROL

Excusés: Marylène FAIVRE, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Robert SOUQUE

Absents:

Objet: Election du bureau

Monsieur Francis BOUTES, Président élu remercie vivement le Comité Syndical pour la confiance qu'il vient de lui accorder, et souhaite passer sans plus tarder à l'élection du bureau.

L'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes constitué de collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public précise que la répartition des sièges au sein du Comité syndical entre les collectivités locales et les établissements publics membres du syndicat mixte est fixée par les statuts et que le président du Syndicat Mixte est élu par le Comité syndical.

Par ailleurs, les statuts du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles modifiés le 7 Mars 2014, prévoient à l'article 7 que le bureau est composé de 15 membres :

- le Président,
- 4 Vice – présidents,
- 7 membres titulaires représentant les Communautés de communes,
- 3 membres titulaires représentant le Conseil départemental de l'Hérault.

Nous allons donc procéder à l'élection des membres du bureau.

Vu qu'un seul candidat par poste s'est déclaré et vu l'accord à l'unanimité des membres présents, le vote se déroulera à main levée.

Listes candidates :

4 Vice-présidents :

- Marie-Pierre PONS
- Jean ARCAS
- Isabelle GIL
- Yves FRAISSE

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_03-DE

7 membres représentant les communautés de communes :

- Luc SALLES
- Josian CABROL
- Martine OLMOS
- Marie-Aline EDO
- Gérard BARO
- Martine GIL
- Daniel GALTIER

3 membres représentant le conseil départemental de l'Hérault :

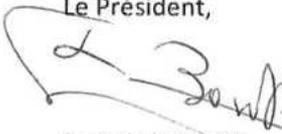
- Kleber MESQUIDA
- Jean-Luc FALIP
- Catherine REBOUL

Monsieur le Président demande au comité syndical de se prononcer.
Après en avoir délibéré, le comité syndical vote à l'unanimité l'élection du bureau.

Monsieur le Président déclare le bureau installé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 21 mai 2015.

Le Président,

Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_03-DE